



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 14 janvier 2021

Neige-verglas

Interdiction de circulation des véhicules de transport scolaire et de transport collectif d'enfants sur l'ensemble du réseau routier du département du Bas-Rhin le vendredi 15 janvier 2021

Compte tenu des conditions météorologiques annoncées par Météo France susceptibles d'entraîner une forte dégradation des conditions de circulation pour la journée du **vendredi 15 janvier 2021**, la préfète du Bas-Rhin a pris un arrêté interdisant la circulation des véhicules de transport scolaire et de transport collectif d'enfants sur l'ensemble du réseau routier du département du Bas-Rhin.

Les écoles ainsi que les établissements scolaires resteront ouverts, les élèves qui se présenteront seront accueillis et pris en charge.

Les mesures suivantes restent en vigueur (arrêté du préfet délégué pour la zone de défense et de sécurité Est) :

- Les véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes, **ne sont pas autorisés à effectuer des manœuvres de dépassement** ou de changement de file lorsque sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface ;
- La **vitesse** des véhicules, affectés au transport de personnes et de marchandises, dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes est **limitée à 70 km/h**, sur tous les axes du réseau routier national (autoroutes et routes nationales) dans le département, sans préjudice de limitations de vitesse plus restrictives.

Pour votre sécurité, la préfecture du Bas-Rhin vous rappelle les précautions à prendre en cas de chutes de neige importantes :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du site de Bison futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.

- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

N'utilisez pas pour vous chauffer :

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
- les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, TV et internet (France Bleu, France 3, Twitter @Pref67, Facebook « Préfet de la Région Grand Est », site bas-rhin.gouv.fr)

Évolution

Pour en savoir plus et suivre l'évolution de la situation :

- vigilance.meteofrance.com
- application « Météo-France » sur téléphone mobile
- 05 67 22 95 00 (Météo-France, numéro non surtaxé).

Contact presse

Tél : 06 45 59 26 76

Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin
@Prefet67